

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DATE : ____ / ____ / ____

Prénom et nom du payeur			
N° carte Citoyen du payeur		N° téléphone résidence	
Adresse			
Code postal		Ville	
ACTIVITÉS AQUATIQUES	1^{er} participant	2^e participant	3^e participant
Prénom du participant			
Nom du participant			
N° de carte Citoyen			
Nom de l'activité			
Code de l'activité			
Jour			
Heure			
Coûts de l'activité			
TOTAL			

2. NOTE DE CRÉDIT À INSCRIRE AU DOSSIER OU REMBOURSEMENT

	Total	
	Moins frais d'administration	
Raison médicale (pièce justificative à joindre)		\$

Signature obligatoire (au comptoir)

Je reconnais que le fait d'avoir coché cette case équivaut à ma signature.

POLITIQUE D'ANNULATION
SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Règlement de tarification 78-17

La politique d'annulation s'applique à l'ensemble des activités offertes par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à l'exception du programme des camps de jour et des journées d'animation aquatique. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables sauf si l'activité est annulée ou modifiée par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et dans ce cas, les frais d'inscription sont remboursables à 100 %.

Annulation pour des raisons médicales (note de crédit)

Pour une raison médicale seulement, si le participant se voit dans l'obligation d'annuler une activité, il devra en faire la demande écrite en complétant le formulaire de demande d'annulation, y inclure toutes les pièces justificatives (attestation médicale, copie de la confirmation d'inscription) et faire parvenir le tout au Centre aquatique Jacques-Dupuis ou au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation médicale. Si la demande d'annulation a été autorisée, des frais d'administration de 15 \$ seront retenus (ou de 20 % pour les demandes inférieures à 75 \$) et la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹. Le montant de la note de crédit sera établi au prorata des séances restantes (cours suivis) moins les frais d'administration.

¹Dans le cas où une note de crédit est émise, celle-ci est applicable pour toute activité du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Elle peut être transférable aux autres membres de la famille (immédiate) et demeure valide pour un an à partir de la date d'émission.